

Le Budget 2019 de la Résidence les Jardins du Rival (EHPAD – Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

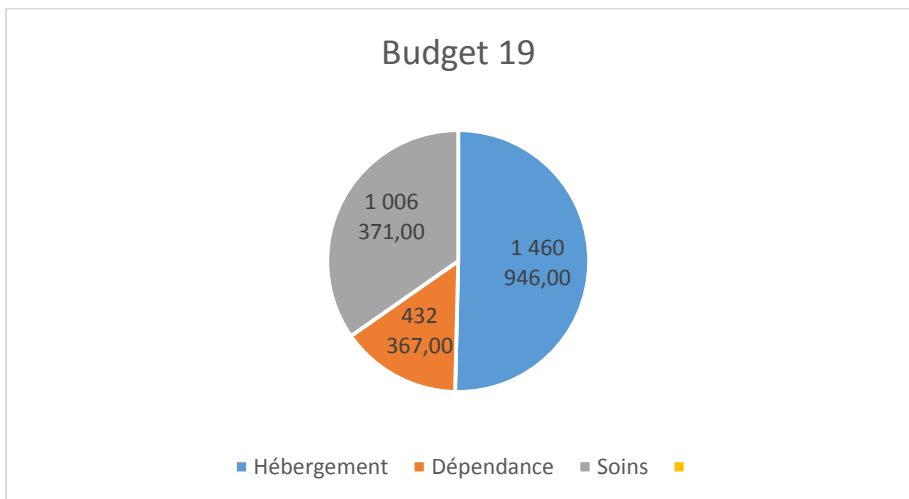
Le budget de fonctionnement de la résidence est équilibré à 2.899.684 €.

Il est réparti en trois sections tarifaires selon le financeur :

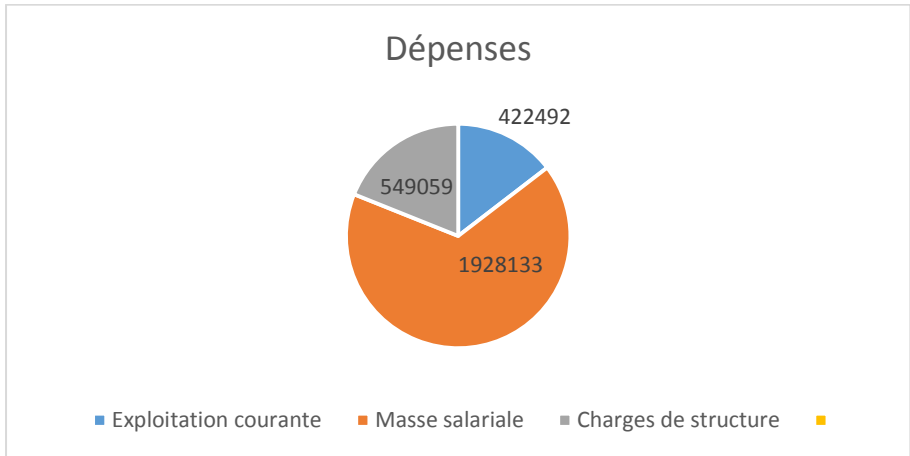
- **LA SECTION HEBERGEMENT** : elle **est financée par le résident** à travers le paiement du tarif journalier. Elle couvre les prestations suivantes :
 - 1) **Prestations d'administration**
 - 2) **Prestations d'accueil hôtelier**
 - a. Mise à disposition d'une chambre avec accès à une salle de bain et des toilettes
 - b. Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour
 - c. Entretien et nettoyage des parties communes et des locaux collectifs
 - d. Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts
 - e. Mise à disposition des connectiques pour l'accès à la télévision et au téléphone
 - f. Accès à Internet au sein de l'établissement
 - 3) **Prestations de restauration**
 - a. Accès à un service de restauration
 - b. Fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne
 - 4) **Prestations de blanchissage**
 - a. Fourniture, pose, renouvellement et entretien du linge plat et du linge de toilette
 - b. Entretien du linge personnel du résident
 - 5) **Prestations d'animation de la vie sociale**
 - a. Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement
 - b. Organisation des activités extérieures
- **LA SECTION DEPENDANCE** : elle **est financée** pour partie par le résident à travers le tarif journalier dépendance qui varie avec la

perte d'autonomie. Le **résident** paie le tarif le plus bas (résident autonome) ; les **Départements** paient le surcoût de tarif lié à la perte d'autonomie, en versant l'APA (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie). Elle couvre :

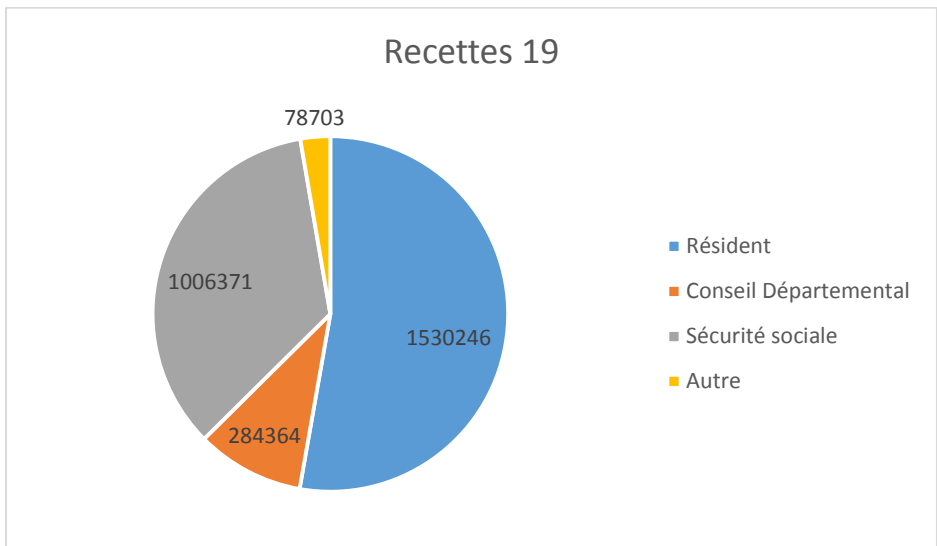
1. **Accompagnement et l'aide aux gestes de la vie quotidienne**
 2. **Fourniture des produits d'incontinence**
- **LA SECTION SOINS:** elle est **financée par la sécurité sociale** qui verse chaque année une enveloppe financière. Elle couvre la prise en charge médicale du résident : **distribution des médicaments, soins infirmiers, fourniture des dispositifs médicaux (lit médicalisé, fauteuil roulant, déambulateur, etc.....)**



Le budget de fonctionnement se répartit également en trois groupes fonctionnels :



Les recettes budgétaires se répartissent donc entre les trois financeurs comme suit :



Pour en savoir plus sur le fonctionnement d'une maison de retraite :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-dans-un-etablissement-medicalise/comprendre-sa-facture-en-ehpad>